

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 059-23 C

Objet : RD - Approbation du versement d'une avance remboursable à l'association CO VH 2026 portant l'organisation du congrès de la viabilité hivernale 2026

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Philippe Vuillemet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Brigitte Bochaton à Alexandre Gennaro - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Tumar à Aloïs Chassot

conseillers excusés : 3

Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 059-23 C

objet **RD - Approbation du versement d'une avance remboursable à l'association CO VH 2026 portant l'organisation du congrès de la viabilité hivernale 2026**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, indique que Grand Chambéry et ses partenaires accueilleront le XVII^e congrès de la viabilité hivernale. Ce congrès international accueillera durant 4 jours, en février 2026, plus de 1 000 participants.

La réussite de cette candidature illustre la dynamique du tourisme d'affaires et les atouts dont dispose le territoire pour accueillir et faire rayonner Chambéry aux niveaux national et international.

En effet, au cœur de liaisons alpines et internationales qui rendent la destination facilement accessible, Grand Chambéry bénéficie d'une situation géographique privilégiée, entre lacs, vignobles et montagnes, permettant une offre variée et complémentaire (culture, nature, patrimoine, gastronomie, challenge sportif...).

Dotée de plusieurs équipements structurants (un parc événementiel, un centre de congrès, des salles de séminaires et d'autres lieux réceptifs), la destination possède également un parc hôtelier de près de 1 400 chambres et de nombreuses possibilités de restauration.

Au-delà des enjeux de valorisation des savoir-faire locaux en matière de gestion de la viabilité hivernale, un tel événement de dimension internationale induit également des retombées économiques importantes pour le territoire et un gain de notoriété important à double titre : les personnes extérieures positionnent l'agglomération sur la carte des Alpes et, si le pari est réussi, feront la promesse de revenir à l'occasion d'un séjour de loisirs.

Afin de préparer cet événement qui mettra en lumière le territoire, l'association CO VH 2026, créée spécialement aux fins d'organisation du congrès, sollicite une contribution de démarrage.

Pour permettre à l'association de lancer les premières démarches de communication/promotion, il est proposé de lui verser une avance remboursable dont les conditions sont traduites dans la convention jointe.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la demande de l'association CO VH 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Philippe Gamen, Thierry Repentin et Dominique Pommat ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **approuve** le versement d'une avance remboursable de 30 000 € à l'association CO VH 2026 pour l'organisation du congrès de la viabilité hivernale qui se tiendra à Chambéry en 2026,

Article 2 : **précise** que l'association CO VH 2026 remboursera cette avance à l'issue du bilan de l'opération,

Article 3 : **autorise** le vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs à signer la convention correspondante ci-annexée et tous documents à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **059-23 C**

Objet de l'acte : RD - Approbation du versement d'une avance remboursable à l'association CO VH 2026 portant l'organisation du congrès de la viabilité hivernale 2026

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 7 - Avances

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) : Projet convention partenariat

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H28953H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28953H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023